

Image not found or type unknown



## Vente illegal d'un vehicule

Par **catity**, le **16/11/2016** à **18:42**

bonsoir,

Le 5 septembre dernier j'ai acheté une voiture a une personne qui fait et revends des voiture  
Hier matin je suis tomber en panne avec la voiture,j'ai fait un garagiste qui me dis que l'on ne  
peut rien faire la voiture n'aurait pas du etre vendue  
la personne a qui je l'ai achete ne veut rien savoir  
Que dois je faire?  
cordialement

Par **Visiteur**, le **16/11/2016** à **19:11**

Bonsoir,

Faire expertiser la voiture et porter plainte est votre seul recours.

Par **chaber**, le **16/11/2016** à **19:21**

bonjour

voyez si vous avez une protection juridique pour éventuellement provoquer une expertise  
contradictoire.

Ou direction immédiate vers le tribunal pour demander une expertise judiciaire. Il vous faudra  
avancer les fonds.

[citation] porter plainte est votre seul recours.[/citation]c'est plus une affaire civile

Par **Lag0**, le **16/11/2016 à 19:34**

Bonjour,

[citation]j'ai fait un garagiste qui me dis que l'on ne peut rien faire la voiture n'aurait pas du etre vendue [/citation]

Il est fort ce garagiste, expert en droit je suppose ?

Jusqu'à présent, il me semble que l'on a encore le droit de vendre n'importe quoi, même une épave, donc la solution est surement ailleurs...

Par **Lag0**, le **16/11/2016 à 19:34**

[citation]Faire expertiser la voiture et porter plainte est votre seul recours.[/citation]

Et pour quel motif la plainte ?

Par **catity**, le **16/11/2016 à 19:54**

j'ai voulu aller porter plainte a la gendarmerie , ils m'ont dit de saisir le tribunal

Par **Lag0**, le **16/11/2016 à 19:55**

Et pour une fois, les gendarmes ont bien raison...

C'est un différent civil, pas une affaire pénale !